

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	18	18 + 5 pouvoirs

Date de convocation
30 mars 2017

Date d'affichage
30 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Thierry BESSON, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Dominique DETERM, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Jean-Pierre HAQUELLE, Gérard KESTLER, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Bernadette MILLOT, Siva MOURougANE, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Catherine HAMEREL, Colette PERNET.

Représentés : Noémie GIROD par Jean-Pierre HAQUELLE, Sandrine LE GUERN par Denis FENAT, Brigitte MASSON par Dominique DETERM, Jean-Claude PEROT par Chantal LE LAY, Patrick VANET par Gérard KESTLER.

Monsieur Jean-Pierre HAQUELLE a été nommé secrétaire

Objet : **ORGANISATION D'UN VOYAGE POUR LES ANCIENS LE 17 MAI 2017**

N° de délibération : **2017_04_07_10**

Rapporteur : **Mme LE LAY**

La commission des affaires sociales propose l'organisation d'un voyage au profit des anciens.

Cette année, le choix de cette commission s'est porté sur « Au cœur des savoir-faire en Normandie » qui aura lieu le 17 mai 2017.

Le programme de la journée comprend :

- Visite de l'atelier de fabrication de la chocolaterie Auzou,
- Déjeuner à l'auberge du Pressoir d'Igoville,
- Visite de la plus vieille fabrique de chaussures de France : les Chaussures Marco,

Le budget de cette sortie :

	Dépenses	Recettes	
Séjour : 60 personnes à 35 €	2 100,00 €	2 100,00 €	Participation des usagers à 35 €
Transport	1 600,00 €		
Collation	50,00 €	1 650,00 €	Autofinancement
	3 750,00 €	3 750,00 €	
Prix de revient par personne	62,50 €		

Un autocar d'une capacité de 60 personnes est prévu.

Une participation aux frais du voyage est sollicitée :

- 35 € pour :
 - o les fagniérots de 70 ans et plus,
 - o les couples dont 1 des membres est âgé de 70 ans et plus,
 - o les accompagnateurs,
- 62 € pour les fagniérots de moins de 70 ans,
- 62 € pour les non fagniérots.

La priorité sera donnée aux fagniérots.

Il vous est proposé de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission des affaires sociales du 21 mars 2017,

VU l'avis favorable de la commission des finances du 28 mars 2017,

OUI l'exposé qui précède,

DÉCIDE d'organiser un voyage au profit des anciens le 17 mai 2017.

DÉCIDE d'appliquer la grille tarifaire exposée ci-dessus.

Résultat du vote :

- Voix pour : 23
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', with a horizontal line underneath it.

Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 13/04/2017 à 11:31:50
Référence : 67f0f6d4fc03ca58a0cff1a61171ff0579084351